

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Dans une grotte profonde les premiers artistes de l'histoire de l'Humanité ont peint un chef d'œuvre : des chevaux, des lions, des rhinocéros et bien d'autres animaux saisis sur le vif, courant, chassant ou s'affrontant.

36000 ans plus tard, des scientifiques, des ingénieurs et des artistes ont réalisé l'exploit unique au monde de reconstituer la grotte Chauvet - Pont d'Arc, inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Dans le cadre de sa démarche environnementale, la SERCPA – Grotte Chauvet 2 Ardèche, s'engage à respecter à minima les exigences réglementaires environnementales et autres exigences applicables à notre site et à nos activités.

Pour gérer de façon efficace ses impacts importants en matière environnementale, la SERCPA – Grotte Chauvet 2 Ardèche s'appuie sur 5 principes :

- Limiter la production de déchets et en assurer une meilleure valorisation
- Gérer sa consommation d'énergie
- Maitriser sa consommation d'eau potable, mais aussi assurer un traitement optimal de ses rejets d'eaux usées.
- Protéger la biodiversité via des actions de sensibilisation.
- Surveiller et améliorer constamment l'efficacité du système de management environnemental par la mise en place d'outils de suivi de la performance.

Pour mener à bien son engagement, la SERCPA – Grotte Chauvet 2 Ardèche, a mis en place un comité de pilotage formé par les salariés ce qui favorise l'échange des idées. Elle s'appuie sur tous ses collaborateurs et travaille avec ses partenaires et fournisseurs pour préserver le patrimoine naturel.

Le Directeur de la Caverne,
Alban De Goulaine

